

POLYNESIE FRANCAISE  
 COMMUNE DE MAHINA  
 ILE DE TAHITI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION  
**8 Décembre 2016**

L'an deux mille seize, le treize décembre, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle du conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D'AFFICHAGE  
**8 Décembre 2016**

DATE DE SEANCE  
**13 Décembre 2016**

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 <sup>ème</sup> Adjoint			
QUINQUIS Bran	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
COJAN Marie-Pauline	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
YEE ON Léonce	5 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
OOPA Vaiora	6 <sup>ème</sup> Adjoint			
VERO Jacki	7 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
WONG Célestine	8 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
PAOFAI Marie	Conseillère M			
IZAL Yves	Conseiller M	X		
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M	X		
FRITCH Edgar	Conseiller M.	18h15		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M			
OPUTU Lorna	Conseillère M		X	Frédéric FRITCH, 1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M		X	
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	18h28		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	18h5		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	18h28		
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	
MATITAI Joe	Conseiller M		X	Damas TEUIRA, Maire
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	19h19		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M	X		
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice	33
Présents	23
Procuration	02
Votants	21
Abstention	02
Suffrages exprimés	21
POUR	21
CONTRE	00

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**  
**16 DEC. 2016**  
 N°..... / IDV

**Portant modification  
 du Budget Principal  
 au Titre de l'Exercice  
 2016**

Formant la majorité des membres en exercice  
 Absents : 07  
 M. YEE-ON Léonce a été élu secrétaire de séance.

-Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;  
 - Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du C.G.C.T. ;
- Vu la délibération n° 013/2016 du 31 mars 2016 adoptant le Budget Principal de la Ville de Mahina au Titre de l'Exercice 2016 ;
- Vu le tableau « Modification du Budget Principal 2016 » quel tableau ? Citer ses références ;
- Vu le rapport de présentation ;

**EN SA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016**

**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La section d'Investissement du Budget Principal, Exercice 2016, est modifiée comme suit :

CHAP	ART	LIBELLES	DEPENSES	
			En moins	En plus
		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
<b>21</b>		<b>Immobilisations Corporelles</b>		
	2111	Terrains nus	1 000 000	
	2128	Autres agencements et aménagements	1 000 000	
	21312	Bâtiments Scolaires	2 000 000	
	21534	Réseaux d'électrification	5 000 000	
	21561	Matériel roulant	2 000 000	
	2158	Autres installations, matériel	3 000 000	
	2182	Matériel de transport	3 000 000	
	2183	Matériel de bureau & Informatique	638 803	
<b>OP</b>		<b>Opérations d'Ordre</b>		
103	2313	Construction		2 112 000
107	2031	Frais d'Etudes		14 092 449
	2033	Frais d'Insertion		23 928
140	2313	Construction		1 410 426
<b>TOTAL DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>			<b>-17 638 803</b>	<b>17 638 803</b>

**Article 2 :** Le montant total de l'Investissement du Budget Principal de l'exercice 2016 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à **Six cent trente sept millions deux cent soixante et un mille neuf cent soixante et un francs 637 261 961 FCFP**).


**Article 3 :** Le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire**  
Après envoi à la subdivision administrative  
le 16/12/2016  
et affichage le 16/12/2016

Le Maire,  
  
**Damas TEUIRA**

Fait et délibéré le 13 Décembre 2016  
Pour copie conforme au registre des délibérations

  
**Damas TEUIRA**



## Rapport de présentation

Chers Collègues du Conseil Municipal,

Dans le cadre de la gestion des finances communales, le conseil municipal adopte par délibérations n° 013/2016 le budget Principal au titre de l'exercice 2016.

Aujourd'hui, les opérations :

- 103 Cimetière Orofara
- 107 Schéma directeur de l'Eau
- 140 Ecole Fareroi Elémentaire (Construction d'un Préau)

Ont eu plus de dépense que prévu dans le budget.

Ce pourquoi nous présentons cette Délibération Modificative du Budget Principal. Voir tableau ci-après :

Chapitre / Compte	Modification (en XPF)
<b>21 Immobilisation corporelles</b>	<b>- 17 638 803</b>
Compte 2111 Terrains nus	-1 000 000
Compte 2128 Autres agencements et aménagements	-1 000 000
Compte 21312 Bâtiments Scolaires	-2 000 000
Compte 21534 Réseaux d'électrification	-5 000 000
Compte 21561 Matériel roulant	-2 000 000
Compte 2158 Autres installations, matériel	-2 000 000
Compte 2182 Matériel de transport	-3 000 000
Compte 2183 Matériel de bureau	-3 000 000
	- 638 803
<b>Opération</b>	<b>17 638 803</b>
103/2313 Construction	- 2 112 000
107/2031 Frais d'Etudes	-14 092 449
107/2033 Frais d'Insertion	- 23 928
140/2313 Construction	- 1 410 426
<b>Total mouvement</b>	<b>-17 638 803</b>

Le montant total de l'Investissement au Budget Principal de l'exercice 2016 ainsi modifié est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à **Six cent trente sept million deux cent soixante et un mille neuf cent soixante et un francs (637 261 961FCFP)**.

C'est compte tenu de tous ces éléments que le projet de budget modifié vous est présenté.